



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 131 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/62/161 et Corr.1). Il était également saisi du rapport du Comité des conférences pour 2007¹. Au cours de l'examen de ces documents, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des renseignements complémentaires et des éclaircissements.

2. Paru le 27 juillet 2007, le rapport du Secrétaire général était en cours d'élaboration au moment où le Comité consultatif a examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Nombre des questions qu'il soulève ont été abordées par le Comité lors de ses débats sur le chapitre 2 des prévisions budgétaires (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme, il a présenté ses observations sur divers points concernant les services de conférence, notamment la gestion intégrée à l'échelle mondiale du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, les projets informatiques, le volume de travail et l'estimation du coût des services, la planification de la relève, les services de documentation et les services des séances et des publications². Le lecteur du présent rapport est donc invité à se référer également à ce document.

3. Le Comité consultatif note que, dans le cadre du projet d'intégration de la gestion du Département à l'échelle mondiale, un ensemble de politiques, pratiques et procédures administratives a été adopté d'un commun accord en 2006 par les quatre grands centres de conférence. L'objectif était de rationaliser les procédures, de mettre en commun les ressources et, partant, de réaliser des économies. Le

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 32 (A/62/32).

² Ibid., Supplément n° 7 (A/62/7), chap. II.A, sect. 2.



Comité croit comprendre que ce recueil ainsi établi sera régulièrement révisé et actualisé ou enrichi, selon qu'il conviendra. Il est indiqué au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général (A/62/161), qu'à la Réunion de coordination de 2007, les chefs des services de conférence ont passé en revue un certain nombre d'activités susceptibles de se prêter à une coordination plus étroite. Le Comité note en particulier que les débats ont porté sur l'établissement d'un fichier commun de prestataires extérieurs et que la Réunion a approuvé le mandat d'un groupe de travail sur les activités de publication constitué de représentants de chacun des quatre grands centres de conférence. **Le Comité accueille avec satisfaction ces initiatives qui vont dans le sens d'une gestion intégrée à l'échelle mondiale, et salue les progrès déjà obtenus sur ce point par le Département.**

4. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité consultatif s'est longuement arrêté sur les projets informatiques du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences³. On l'a informé que le Département se proposait d'étudier les possibilités offertes par les progiciels de gestion des contenus et les progiciels de gestion de la relation client comme outils de gestion globale de la documentation et des séances, respectivement. Mais l'acquisition de ces applications a subi des retards au stade de l'approbation et de la passation des marchés. C'est la Division de l'informatique qui met en place ces applications au sein du Secrétariat. Le Comité a reçu, à sa demande, des informations à jour sur ces projets. En ce qui concerne le progiciel de gestion des contenus, trois des formalités prévues par la procédure d'achat sont en cours : a) le Bureau des affaires juridiques examine les clauses du contrat; b) la Division de l'informatique met au point un modèle de validation; c) la Division des achats met la dernière main à l'appel d'offres. Elles devraient être achevées fin octobre 2007 au plus tard. On a fait savoir au Comité consultatif que dans le cas du progiciel de gestion de la relation client, la procédure était terminée et le marché avait été passé. Le Département prévoit de commencer l'évaluation de ce progiciel en octobre 2007, lors de la première réunion qu'il tiendra avec les consultants chargés du projet.

5. Le Secrétaire général signale que l'utilisation des services et installations de conférence a légèrement diminué dans tous les centres de conférences à l'exception de Nairobi. Le taux d'utilisation global pour 2006 s'établit à 83 %, soit deux points de pourcentage de moins qu'en 2005, mais plus que le taux de référence de 80 % (voir A/62/161, par. 24). Le Comité consultatif note que la méthode qui sert à le calculer n'a pas été sensiblement modifiée depuis 1993. Il a déjà eu l'occasion de faire observer que l'emploi de statistiques d'utilisation brutes risque de créer la confusion et peut empêcher de bien cerner les gains d'efficacité effectivement enregistrés dans l'utilisation des ressources allouées aux conférences (voir A/60/433, par. 2, et A/59/418, par. 5). Il est convaincu qu'il faut améliorer la méthode en y ajoutant un volet analyse qualitative et un moyen de mesurer les résultats obtenus avec les ressources disponibles. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le Département avait demandé à la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'aider à mieux rendre compte de l'utilisation des services de conférence. **Le Comité recommande que le résultat de ces consultations soit présenté dans le prochain rapport sur le plan des conférences.**

³ Ibid., chap. II, par. I.37 à I.42.

6. Le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général des dispositions envisagées par le Département pour minimiser les perturbations des services de conférence que pourrait entraîner la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Le Département a l'intention de déménager l'ensemble de la chaîne de production documentaire dans des locaux transitoires avant la fin du troisième trimestre de 2008. Toutefois, si la mise en œuvre du plan-cadre prenait du retard, le déménagement n'aurait lieu qu'au premier trimestre de 2009, après la partie principale de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, afin de ne pas perturber la production des documents pendant cette période. Le Comité note que dans son cinquième rapport annuel sur l'exécution du plan-cadre, le Secrétaire général envisage des aménagements du calendrier qui, selon ce que décidera l'Assemblée générale, pourraient avoir des répercussions sur les plans du Département.

7. Le Département a pris des mesures pour remédier aux retards observés dans la parution de la documentation; il a notamment décidé de remettre aux départements auteurs des calendriers types pour l'élaboration de leurs rapports, d'envoyer aux interlocuteurs désignés par eux des rappels hebdomadaires à l'approche des dates limites, de soumettre des rapports sur les services de documentation aux organes intergouvernementaux en les invitant à faire connaître leur opinion, de communiquer aux présidents des organes intergouvernementaux des calendriers de soumission des documents pour les aider à établir leur programme de travail, et de gérer par anticipation, en concertation avec les responsables des départements auteurs, l'octroi de dérogations aux dispositions limitant le nombre de pages. **À propos de cette dernière initiative, le Comité note avec satisfaction que, pour le second semestre de 2007, elle a permis de réduire de 59 196 mots (soit 112 pages à interligne simple) le volume demandé par les départements auteurs (voir A/62/161, par. 67).**

8. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le respect des dates limite de présentation et du nombre limite de pages dépend parfois de facteurs qui échappent au contrôle du Secrétariat. C'est le cas des communications des États Membres et des rapports du Secrétaire général constitués de contributions des États Membres. Il est précisé au paragraphe 69 du rapport que les départements auteurs omettent parfois de préciser que les réponses à leurs questionnaires doivent être concises et répugnent à résumer les communications des États Membres, comme l'Assemblée générale l'a recommandé au paragraphe 5 de la section D de sa résolution 41/177. Le Département indique qu'il continue d'appeler l'attention des secrétariats des organes intergouvernementaux sur les directives régissant l'élaboration de rapports qui ne relèvent pas entièrement de la compétence du Secrétariat (A/58/CRP.7).

9. Au paragraphe 77 de son rapport, le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à approuver les directives de rédaction mentionnées au paragraphe 8 ci-dessus et présente plusieurs mesures visant à remédier aux problèmes soulevés par la documentation. En résumé, il propose que l'Assemblée engage les organes intergouvernementaux à répondre aux rapports et questionnaires présession sur l'état d'avancement de la documentation, déclare que lorsqu'un document est établi sur la base des contributions de gouvernements ou d'organismes des Nations Unies, ces contributions ne doivent pas être reproduites *in extenso*, demande à nouveau au Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux, au moment où ils prennent leurs décisions et en leur donnant les explications

nécessaires, les cas où les moyens affectés au Secrétariat ne lui permettent pas de publier en temps voulu tel ou tel document, et prie les États Membres et les organes intergouvernementaux de soumettre leurs contributions aux rapports du Secrétaire général dans les délais prescrits et de s'efforcer à la brièveté. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les mesures énoncées au paragraphe 77 du rapport du Secrétaire général.**

10. Le Comité consultatif note que le Département a mis sur pied un groupe de travail sur les services de publication qui réunit les points de contacts des services de publication des quatre grands centres de conférence, avec pour mission d'échanger des informations et bonnes pratiques et d'étudier les possibilités de mise en commun des technologies et des moyens de production (voir A/62/161, par. 83). Le Comité croit comprendre que le groupe procédera notamment à une évaluation de l'ensemble des services d'impression de l'Organisation. **Le Comité accueille avec satisfaction cette initiative et engage le groupe de travail à mener à bien dans les meilleurs délais l'évaluation prévue.**

11. Les paragraphes 84 à 86 du rapport du Secrétaire général sont consacrés aux initiatives prises pour compléter les normes de production individuelle appliquées de longue date par le Département par des indicateurs de résultats et des mesures de la performance à l'échelle du système. Le paragraphe 86 contient une proposition de matrice de mesure des résultats comportant un ensemble d'indicateurs rendant compte du rendement financier, du respect des échéances, de la gestion des séances, de la qualité, de la productivité et de la gestion des ressources humaines. Le Comité s'est également entretenu avec les représentants du Secrétaire général des efforts réalisés par le Département pour quantifier le coût des services de conférence. On lui a indiqué que le modèle actuellement utilisé donnait une image relativement juste du coût de ces services. D'autre part, le Département estime qu'il ne serait pas judicieux de continuer à mettre au point des techniques de comptabilité analytique uniquement destinées à son usage, sans tenir compte du reste du système. Interrogé à ce sujet, le Département s'est déclaré prêt à participer à un projet pilote de collecte de l'information sur les coûts s'inscrivant dans le cadre d'une initiative plus large. Le Comité consultatif abordera séparément la question de la comptabilité analytique dans son rapport sur ce sujet.

12. Comme il l'a noté dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009⁴, le Comité consultatif constate que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sera particulièrement touché par les nombreux départs à la retraite attendus dans les années à venir : ce sont 238 fonctionnaires, soit plus de 20 % de tous les effectifs des services linguistiques, qui partiront à la retraite entre 2007 et 2011. Il est donc absolument indispensable de planifier leur remplacement. Le Secrétaire général souligne que des démarches ont été entreprises à cet effet auprès d'universités et autres établissements d'enseignement et que le Département a lancé des programmes de formation. Il est clair néanmoins que la relève ne pourra être assurée que si le Département est capable, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, d'organiser un nombre suffisant de concours de recrutement aux postes des services linguistiques.

⁴ Ibid., par. I.46 à I.48.

13. Bien que le nombre de concours nécessaires ne soit pas indiqué dans le rapport du Secrétaire général à l'examen, le Comité consultatif a été informé, lorsqu'il s'est penché sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, qu'il faudrait organiser 28 concours de recrutement au cours des cinq prochaines années pour disposer le moment venu d'une réserve suffisante de nouvelles recrues potentielles. Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 95 de son rapport, il importe de programmer stratégiquement les concours dans le temps, car les fichiers de lauréats tendent à se dégarnir si des offres d'engagement ne sont pas faites rapidement. Le Comité constate que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences émet des réserves quant à l'idée du Bureau de la gestion des ressources humaines de faire des économies d'échelle en organisant à la même date tous les concours concernant la même langue. **Le Comité engage le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de la gestion des ressources humaines à convenir des mesures à prendre pour que les concours linguistiques nécessaires puissent être organisés dans les meilleurs délais au cours de l'exercice biennal à venir.**

14. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à lui présenter, dans ses prochains rapports sur le plan des conférences et la gestion des ressources humaines, des propositions visant à planifier la relève du personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et à définir les responsabilités en la matière.**
